

# L'Echo du Roannais

## ET DU CENTRE

**ADMINISTRATION**  
ANNONCES  
**ET RÉDACTION**  
Cours de la République  
à l'imprimerie FERLAY.

**ABONNEMENTS:**  
ROANNE  
Trois mois . . . 5 fr.  
Six mois . . . 9 fr.  
Un an . . . 18 fr.

**JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN**  
Paraissant le soir à Roanne, avec les  
dépêches de la journée.

**ABONNEMENTS:**  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois . . . 6 fr.  
Six mois . . . 10 fr.  
Un an . . . 20 fr.

**ANNONCES:**  
A LYON, Agence V. Fournier, 11, rue  
Confort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,  
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).  
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,  
et l'AGENCE AUDRUBERT et Cie, place de la  
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de  
recevoir les annonces.

### LA LOI CONTRE LA MAGISTRATURE

Il y a trois jours, nous avons dit ici même ce que nous pensions de la loi par laquelle le gouvernement, aidé de la Chambre et du Sénat, prétend arriver à la réforme judiciaire.

C'est une loi inique, monstrueuse, une loi telle qu'on n'en avait pas vu de soumise aux délibérations parlementaires depuis les plus tristes jours de la tourmente révolutionnaire.

Tous les organes conservateurs le proclament comme nous et les journaux républicains qui ont gardé quelque modération sont eux-mêmes forcés d'en convenir.

Voici ce que dit le *Temps* de la suppression de l'inamovibilité, qualifiée de suspension par nos gouvernants :

Il est certain que, sauf la Révolution, qui avait d'abord résolu la question par d'autres moyens et qui ensuite avait essayé de tout sans s'arrêter à rien, tous les régimes ont débuté par une épuration ; la Restauration se distingua par le cynisme ou, si l'on aime mieux, la franchise de ses attentats ; la monarchie de Juillet se contenta d'imposer le serment, qui écarta un assez grand nombre de magistrats restés fidèles à la légitimité ; le second empire y ajouta l'abaissement de la limite d'âge. Ces divers procédés faisaient bon marché de l'institution qui nous occupe, bien qu'avant d'eux ne confiait au pouvoir exécutif un droit arbitraire d'élimination : les magistrats s'éliminaient eux-mêmes et ils ne pouvaient commettre d'erreur sur leur propre compte, tandis que le garde des sceaux, armé de l'article 15, pourra en commettre beaucoup. L'atteinte n'en était pas moins flagrante, et M. Martin-Fénel a eu raison de la flétrir ; mais alors, comme le lui a fort bien fait observer M. Allou, pourquoi la recommencer ? La République a certainement le droit de faire comme les autres, et même plus que les autres, du moment où elle s'appuie sur une majorité qui approuve ou tout au moins ne blâme pas ; mais est-il de son intérêt profond et durable, est-il de son honneur, qui se confond ici avec son intérêt, d'imiter les régimes déchu dans leurs pires pratiques en s'en tirant par le mot fameux : « Vous en êtes un autre. » La chose vaudrait d'être discutée ; pour nous, elle est résolue. La République n'est pas le premier gouvernement venu, elle est le pays en action ; si on la conçoit comme une royauté sans l'hérédité, elle a tous les inconvénients de la monarchie sans en avoir les avantages. Que les partis de droite soient mal venus à s'en plaindre, nous ne le contestons pas, et M. Martin-Fénel a fort bien fait de le leur dire ; mais ce n'est pas une raison pour que la gauche s'en félicite, car ce n'est ni très-honorable, ni très-brillant.

Dans ce langage, si mesuré qu'il soit, il est facile de sentir une désapprobation formelle du pouvoir dictatorial que réclame le gouvernement. Le *Temps*, pour faire passer sa critique dit bien, il est vrai, que les partis de droite sont mal venus à se plaindre du procédé, mais c'est une affirmation sans preuves et le lecteur ne se souvient que de cet avertissement : la République, telle que l'entendent nos gouvernants du jour, a tous les inconvénients de la monarchie sans en avoir les avantages.

Écoutons maintenant le *National*, autre organe républicain, donner son avis sur les conditions probables ou plutôt certaines de l'épuration à laquelle va se livrer le ministère :

Si tel est le but, le seul but : épurer, il se pourrait concevoir encore, — la conscience nationale ne serait pas trop sévère sans doute pour ce genre de proscription — que les magistrats à exclure fussent, non pas laissés

au choix du pouvoir et à la désignation des délateurs, mais également désignés par catégories, comme si, par exemple, le projet disait : Seront éliminés : 1<sup>o</sup> ceux qui ont fait partie des commissions mixtes ; 2<sup>o</sup> ceux qui ont pris part à des manifestations monarchistes ; 3<sup>o</sup> ceux qui ont négligé de saluer le sous-préfet ; 4<sup>o</sup> ceux qui ont refusé de soutenir une candidature radicale ou qui ont soutenu une candidature réactionnaire, etc. Au moins, cela serait franc. Et surtout, cela ne laisserait point place à l'arbitraire, qui est, en pareil cas, le pire de tout. Si iniques ou si ridicules que puissent être de pareilles catégories, elles ne seraient pas compliquées, par surcroît, du bon plaisir gouvernemental ; on saurait d'avance à quoi s'en tenir ; ce serait œuvre de législateur et non pas de dictateur. Ce qui entache le projet gouvernemental, même atténué, c'est qu'il laisse le pouvoir exécutif choisir ses victimes dans le pouvoir judiciaire, se tracer mentalement des catégories non moins excessives peut-être que les catégories ci-dessus, qu'on n'oserait point formuler, mais plus odieuses en ce qu'elles seront occultes, et sévir même à son gré sans donner de motifs.

Ce sera certainement ce que l'histoire, un jour, condamnera le plus durement : cette immolation à la turque, sur un signe de vif.

Voici, pour finir, comment la *Liberté*, dont le républicanisme est non moins établi que celui du *Temps* et du *National*, explique ce qui aurait dû être fait et apprécie les conséquences de la loi dont on demande l'adoption au Sénat :

Il y a un sentiment général en France, auquel on pouvait céder très légitimement : c'est que le pouvoir judiciaire, tel qu'il est organisé, laisse à désirer. On a signalé souvent les imperfections de son recrutement, les inconvénients de son irresponsabilité. Il se concevrait que le législateur, pour répondre aux plaintes des justiciables, au cri de l'opinion, voulût remédier pour l'avenir à des abus si vivement sentis. Une réforme digne de notre époque et de nos assemblées eût été de mettre la Justice à l'abri, plus qu'elle ne l'est, des tentations de l'avancement, de l'action du pouvoir et des influences politiques ; de prendre aussi des précautions pour que l'inamovibilité ne restât plus exagérée comme elle l'est au point d'être l'impunité. Mais il ne s'agit de rien de semblable. Le prétendu réformateur d'aujourd'hui ne réforme rien ; il prend son parti du mal qui existe et ne vise qu'à un résultat passager, fort mesquin, tout personnel : écarter de la magistrature, qui va rester avec tous ses défauts, certaines gens d'allures trop indépendantes qui déplaisaient aux préfets, aux députés, aux ministres, voilà tout.

Nous accusera-t-on, après avoir lu ces citations de journaux dévoués à la forme actuelle de gouvernement, d'avoir, dans un intérêt de parti, dénaturé le but de la loi en discussion ?

Et de l'aveu même des républicains, n'est-ce pas une magistrature de vafets qu'elle nous prépare ?

### LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais)  
Paris, le 21 juillet 1883.

Certains députés de la majorité sont décidément pris d'un beau zèle à la veille des vacances. Ils trouvent qu'ils n'ont pas encore assez de travail sur la planche avant de se séparer et voudraient avoir fait quelque chose qui pût servir de réclame électorale, à la veille des élections pour le renouvellement des conseils généraux. Ils avaient donc songé à demander à la Chambre de voter avant les vacances le projet de loi sur le re-

crutement militaire. En d'autres temps, cette proposition eût certainement rallié une grande majorité, mais à l'heure actuelle, presque toute la Chambre reconnaît qu'elle arrive un peu tardivement. Nous touchons à la fin de juillet, on est plongé depuis plusieurs jours dans une discussion hérissée de chiffres qui va durer encore plusieurs jours et l'on trouve que le mois courant terminé, on aura bien mérité de la patrie, et que l'on pourra regagner sa province ; d'autant plus que l'*Officiel* vient de publier aujourd'hui le décret de convocation pour l'élection des assemblées départementales. Nombre de députés n'ont pas même le courage d'attendre la fin de la discussion actuelle, et chaque jour les demandes de congé affluent sur le bureau de la Chambre.

M. Waddington partira probablement lundi prochain pour Londres, afin de présenter ses lettres de créance. Notre nouvel ambassadeur est invité à dîner mardi chez lord Granville ; puis il reviendra passer quelques jours à Paris après avoir fait ses visites aux ministres et aux corps diplomatiques. Il reste maintenant encore à pourvoir à l'ambassade de Vienne restée vacante depuis la démission du comte Duchatel. Mais aucune résolution définitive n'a été prise jusqu'à présent à cet égard. On parle toutefois pour ce poste du baron Des Michels. Si le choix de M. Challemel-Lacour s'arrête sur notre ambassadeur à Madrid, M. Laboulaye, ministre à Lisbonne, serait probablement appelé à lui succéder, et M. Ordega passerait de Tanger à Lisbonne. C'est égal, je ne puis pas croire que ces nombreux déplacements diplomatiques soient de nature à contribuer beaucoup au relèvement de nos finances. Ainsi, l'année dernière, on a fait faire des voyages à 15 ambassadeurs, 23 ministres plénipotentiaires, 11 secrétaires, 17 consuls généraux, 4 consuls, 56 vice-consuls et 115 autres agents, en tout près de 350 agents qui ont sillonné le monde. Tout cela coûte cher, vous le pensez, et le ministre des affaires étrangères, pour liquider les fantaisies de ses prédécesseurs, vient d'être obligé de demander un supplément de crédit de 150,000 fr. sur un chapitre déjà doté de 800,000 fr. Et l'on parle d'économies faites grâce au régime républicain !!

Décidément l'accord parfait tant vanté par nos ministres au commencement de la semaine ne fleurit pas encore dans tout son éclat. Je n'en veux pour preuve que le cri d'alarme que vient de jeter le journal attiré de M. Waldeck-Rousseau, relativement aux relations trop étroites qui unissent le ministre de la guerre avec les radicaux que le président du conseil a cherché à exclure de la majorité républicaine. Ces députés de l'extrême gauche, assure-t-on, passent tout leur temps dans les bureaux du ministère de la guerre et impriment naturellement aux affaires une direction qui s'écarte du programme politique du cabinet. Comme vous le voyez, cette accusation est grave ; mais elle n'est pas suffisante. Si véritablement le ministre de la guerre refuse de suivre la politique du cabinet, il y a un moyen bien simple de remédier à ce mal en prenant contre lui la seule mesure que commande la dignité. Mais vous pouvez être certain qu'il n'en sera pas ainsi, et au moment même où tous les ministres sont menacés de la perte de leurs portefeuilles, seul le général Thibaudin semble assuré de conserver le sien. C'est du moins ce que MM. Clémenceau et Laisant annoncent bien haut dans les couloirs de la Chambre.

Le gouvernement se montre vivement contrarié de l'insuffisance dont M. Tenaille-Saligny a fait preuve dans ses fonctions de rapporteur. Il regrette son manque de tact, de mesure, et ses intempérances de plume et de langage qui sont propres à nuire à sa cause plutôt qu'à la servir. On se demande comment on a pu choisir un semblable rapporteur et voici une explication qui me semble de nature à expliquer cette maladresse. A peine élu membre de la commission de la réforme judiciaire, M. Tenaille-Saligny s'était montré fort opposé au projet ministériel. Aussi, pour le désarmer, n'a-t-on rien trouvé de mieux que de lui offrir d'être rapporteur. De la sorte, ils ont eu son concours, mais il reste à savoir si ce concours ne leur a pas été plus nuisible qu'utile.

Deux élections, l'une législative, l'autre sénatoriale ont lieu demain. La première dans l'arrondissement de Narbonne, par suite de la démission de M. Malric. Cinq candidats sont en présence : 1<sup>o</sup> M. Lamothe-Tenet, conservateur, 2<sup>o</sup> le citoyen Fournier, socialiste, qui a tant fait parler de lui lors des troubles de Montceau-les-Mines, 3<sup>o</sup> le citoyen

Digeon, anarchiste, et ami de Louise Michel, 4<sup>o</sup> M. Tourrel, auditeur au Conseil d'Etat, qui ira siéger à l'Union républicaine, et 5<sup>o</sup> enfin, M. Papinaud, ancien sous-préfet, qui se réclame de la gauche radicale. Vu le grand nombre de candidats, il est probable que la journée de demain ne donnera aucun résultat définitif et qu'un scrutin de ballottage sera nécessaire. C'est dans la Vaucluse qu'a lieu l'élection sénatoriale. Trois candidats briguent le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Elzéar Pin ; M. Naquet, l'apôtre du divorce, député d'Apt, qui a accepté un programme nettement révisionniste ; M. Poujade, député de Carpentras, et un avoué d'Avignon, M. Armand.

On commente également l'élection qui doit avoir lieu prochainement dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de la capitale. Par suite du désistement de M. Yves Guyot, il ne reste plus en présence que deux candidats républicains M. Hielard, président de la Chambre syndicale, connu par ses opinions opportunistes, M. Forest, avocat radical, et un troisième, conservateur, c'est M. Despatys, membre de la droite du conseil municipal. Là encore, on prévoit un ballottage, et l'on ajoute que, étant données les opinions généralement modérées des électeurs de cet arrondissement, nombre de voix se porteront au second tour sur M. Despatys de préférence à M. Forest. Ce serait alors une troisième édition de ce qui s'est passé à Passy pour MM. Calle et Acoque.

M. le duc de Broglie a obtenu aujourd'hui de M. Challemel-Lacour un aveu précieux. M. le duc de Broglie demandait à M. Challemel, si, oui ou non, la guerre était déclarée « au sens diplomatique » entre la France et l'Annam. Fort embarrassé, M. Challemel-Lacour a répondu que les choses n'en étaient pas encore là, mais que les hostilités pourraient bien s'ouvrir « contre ceux qui inspirent l'Annam. » Or, qui inspire l'Annam ? C'est la Chine ! Nous voilà donc en passe d'avoir une nouvelle expédition sur les bras. Après la séance, les amis de M. Challemel-Lacour ont prétendu que l'honorable ministre n'avait pas du tout voulu dire cela. Mais s'il en est ainsi, M. le ministre des affaires étrangères n'est donc pas le maître de ses paroles ? C'est là, il faut l'avouer, une singulière excuse.

À la Chambre, la discussion générale s'est poursuivie sans provoquer une bien vive émotion. M. Camille Pelletan a tonné contre la féodalité financière et M. L. Renault l'a préconisée. Ces deux discours, en somme, n'ont fait ni bien, ni mal aux compagnies. La Chambre fatiguée a réclamé la clôture de la discussion générale. M. Lockroy a voulu combattre cette demande « au nom des droits impérieux du patriotisme. » Le pauvre Lockroy a été blackboulé. Il paraît que le *norman* rédacteur du *Rappel* avait l'intention de signaler les intérêts stratégiques impliqués dans la question, comme si cet homme qui n'a jamais vu le feu, avait le droit de s'occuper des questions militaires ! La Chambre, dans un accès de bon sens, s'est empressé de voter la clôture de la discussion générale. Nous n'en avons pas fini pour cela avec M. Lockroy.

Au moment où j'écris ces lignes, M. Lockroy s'élève contre la demande d'urgence déposée par le ministre. Mais quoi qu'il fasse, l'urgence sera votée.

SAINT-FORGEUX.

### PLUS DE CLERGÉ

M. Paul Bert, comme l'atteste un article du *Voltaire*, ne veut ni un clergé monarchiste ni même un clergé républicain ; il paraît craindre celui-ci autant que détester celui-là. La vérité est qu'il lui plairait de ne voir en France aucune espèce de clergé, parce qu'il n'y voudrait voir aucun genre de religion.

Après avoir ironiquement constaté que, si M. Paul Bert est persécuteur du clergé, ce n'est pas tant « pour le punir de rester monarchiste » que « pour le dégoûter de devenir républicain », le *Parlement* fait les réflexions suivantes :

« Nous nous demandons comment s'établira la paix dans les esprits si l'Eglise catholique est également traitée en ennemie publique quand combat et quand elle reconnaît la République, quand elle parle et quand elle se tait, quand elle sort de son domaine et quand elle s'y enferme. Nous aussi, nous ne voulons pas d'un clergé qui s'occupe de politique, et nous n'aimons pas beaucoup plus les prêtres qui chantent la *Marseillaise* que ceux

qui crient : vive le roi ! Nous souhaitons que le curé reste dans son église et n'intervienne pas dans les affaires publiques. Mais on n'attendra ce but ni en convertissant le Concordat en machine de guerre, ni en chassant le clergé des hôpitaux, ni en empêchant son recrutement, ni en permettant à l'arbitraire des bureaux de suspendre ses traitements, ni, en un mot, en cherchant à lui démontrer que la vie n'est pas tolérable pour lui sous la République.

### LA DÉSORGANISATION DE L'ARMÉE

La discussion à laquelle le projet de loi sur l'artillerie de forteresse a donné lieu au Sénat, a confirmé tout ce que l'on pouvait savoir de l'état de désorganisation de l'armée. Loi de recrutement, loi sur les cadres, lois sur les sous-officiers, sur l'administration, sur l'artillerie de forteresse, sont devenues autant de problèmes insolubles depuis qu'au lieu d'aborder ces questions au seul point de vue de la défense nationale, on s'est préoccupé, avant tout, de les relier à des systèmes politiques, inconciliables avec l'existence de la hiérarchie et de la discipline militaire.

Rien n'est plus douloureusement instructif que les aveux que le général Thibaudin a laissés échapper à la tribune, en combattant le contre-projet présenté par le général Billot. Nous lisons en effet dans le compte-rendu officiel :

« Où M. le général Billot va-t-il prendre le contingent pour former ces batteries ? Ce n'est pas, en effet, le tout que de prescrire un effectif ; il faut encore savoir où l'on va le chercher. Ce ne sera pas, assurément, dans l'infanterie, qui est absolument réduite... »

« M. le général Billot. — Non ! »

« M. le ministre. — Ce ne sera pas davantage dans la cavalerie... »

« M. le général Billot. — Non ! »

« M. le ministre... car ses effectifs sont déjà insuffisants. »

« Dans le train des équipages, alors ? Mais le train des équipages est, en ce moment, comme les cadres et effectifs, dans une situation telle que tous les commandants de corps d'armée réclament contre son insuffisance et que, pour arriver à fournir le service nécessaire à la Tunisie, on s'est vu réduit, pour parfaire les effectifs, à employer des expédients, et rien que des expédients. (Mouvements en sens divers). »

« En résumé, dans le système du général Billot, où va-t-on prendre l'effectif nécessaire ? Dans l'artillerie même ou dans le train d'artillerie : alors, si nous touchons aux effectifs de l'artillerie, dont l'insuffisance actuelle est constatée par votre commission, vous rentrez dans un inconvénient des plus graves, et c'est alors qu'on peut dire que vous affaiblissez réellement l'artillerie. »

L'infanterie « absolument réduite ; »

« Les effectifs de la cavalerie insuffisants ; »

« Le train « dans une situation telle que tous les commandants de corps d'armée réclament contre son insuffisance ; »

« Les effectifs de l'artillerie dans un état « d'insuffisance, en temps de paix reconnue et constatée. »

Ajoutez à cela le moral de l'armée ébranlé par l'intrusion de la politique, par le principe formellement avoué de donner les grades, d'assurer l'avancement non à la capacité professionnelle, mais à l'opinion politique.

Voilà la situation présente de l'armée, de l'aveu même des républicains.

On voit si nous exagérons quand nous prononçons le mot de désorganisation.

## INFORMATIONS

M. Barodet annonce l'intention de convoquer prochainement ses collègues de l'extrême gauche pour examiner de nouveau s'il y a lieu d'adresser un appel aux électeurs à la veille du renouvellement partiel des Conseil généraux.

S'il faut en croire un bruit qui court, la République française, journal fondé par M. Gambetta le 9 novembre 1871, cesserait de paraître à partir du 1<sup>er</sup> août.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a prononcé la condamnation à l'interdiction absolue d'enseigner, dans la commune d'Avalon, du frère Amable, coupable d'avoir remis, à titre de récompense, à ses élèves, un almanach du Pèlerin, contenant des gravures et des phrases hostiles au gouvernement et aux républicains. C'est fort !

La Vérité assure que M. le docteur Harmand, commissaire civil au Tonkin, aurait offert sa démission si M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, était maintenu dans ses fonctions.

La commission du budget a entendu M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat, et le directeur de la dette inscrite, au sujet de certaines réductions se rapportant au budget du ministère des finances.

Ces réductions porteraient sur la suppression des entrepositaires de tabac. Là où il y a une manufacture, les débitants s'approvisionneraient à la manufacture même, et l'on réduirait le traitement de ceux où il n'existe point de manufacture. La commission statuera lundi.

Grand scandale dans le camp républicain. On prétend que le général Désandré, commandant à Limoges, aurait, conformément à la circulaire de 1875, infligé quinze jours d'arrêts au chef de musique Sibillot, du 63<sup>e</sup> de ligne, pour avoir fait exécuter la Marseillaise.

Cette circulaire prescrit en effet, aux chefs de musique de ne pas faire jouer l'hymne révolutionnaire, à moins d'ordre spécial.

M. Thibaudin n'en est pas moins entré en fureur. Il a, par télégraphe, prescrit une enquête, donné l'ordre au général de Gallifet de lever la punition, et menacé le général Désandré d'un châtiment exemplaire, si les faits sont tels qu'on les raconte.

Le Bulletin des Lois publie trois nouveaux décrets rendus par le conseil d'Etat, et aux termes desquels sont dissous les conseils d'administration des maisons de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes de Pamiers, Angers et Tarbes.

Un administrateur séquestre est chargé de gérer chacun de ces établissements et de réclamer les comptes de l'administration précédente.

Simple rapprochement : Lord Lyons représente l'Angleterre depuis vingt ans.

M. Waddington est le onzième ambassadeur de France à Londres depuis 1870.

Plusieurs ecclésiastiques auxquels on a proposé de rendre le traitement qui leur a été supprimé, ont refusé net cette faveur. Ils donnent pour motif que, leurs paroissiens leur ayant procuré par souscription le montant intégral de ce traitement, ils ne croient pas devoir faire double emploi.

des procès incurables ! Contre sans prétention, à l'abri de toute poésie ! Dol, ville naïve qui possède un joyau pour cathédrale, et qui entend la messe dans une grange ! Dol ! cité druidique d'où les épiciers raisonnables ont chassé les bardes fous !

Salut et prospérité ! Bon pain, cidre gluant, pommes de terre guéries, voilà les souhaits qu'on forme pour ton bonheur !

Le village de Saint-Jean était trop près de la grève, bien qu'il ne la vit point, aveuglé qu'il était par des châtaigniers et trois douzaines de pommiers, pour ne pas secouer cette torpeur lymphatique qui endort le Marais. Il y avait autant de coquilliers que de garçons de charrie au village de Saint-Jean, et le Bief-Neuf y amenait l'eau de la mer aux grand-mariages, jusqu'à la porte de la grange.

Simon Le Priol était à la tête du village de plein droit et sans conteste. Après lui venait maître Gueffès, être hybride, moitié maigron, un peu clerc, un peu paon, Normand triple avec un nom breton.

Après maître Gueffès, le commun des mortels.

C'était une quinzaine de jours après le service célébré au Mont-Saint-Michel pour le repos et le salut de monsieur Gilles de Bretagne.

Il y avait grande veillée chez Simon le Priol pour la fête de la Saint-Jean, qui était en même temps la fête du manoir et celle du village.

On avait brûlé vingt-cinq fagots de châtaigner sur l'aire, des fagots qui pétillaient gaiement dans la flamme et qui lançaient au ciel des fusées de folles étincelles.

Le souper cuisait dans le chaudron massif, suspendu à la crémaillère.

Le duc de Chartres a quitté Téhéran le 19 juillet pour rentrer en Europe. Avant son départ, il a reçu une dépêche du schah exprimant les regrets de celui-ci de n'avoir pas pu recevoir personnellement le duc pendant son séjour de trois semaines à Téhéran.

Le Journal de la Nièvre reçoit d'un de ses correspondants les détails suivants sur la célébration de la fête du 14 juillet dans une commune de ce département : « Un épisode des plus burlesques a signalé la fête de la République dans la commune de X... Dimanche matin, après de nombreuses libations qui avaient duré tout le jour de samedi et toute la nuit et avaient fait perdre aux promoteurs de la mascarade leur centre de gravité, un groupe de républicains titubant, l'adjoint en tête, imaginèrent de promener par les rues du village un âne ayant au cou des drapeaux tricolores et de le mener de maison en maison, comme au carnaval, pour quêmander du pain pour celui-ci et de l'argent pour ceux-là, afin de leur permettre d'achever de rouler sous les tables du cabaret ; l'adjoint tenait l'âne. »

### LES TROUBLES DE ROUBAIX

L'agitation n'est pas encore calmée à Roubaix. Vendredi matin, des affiches blanches, rédigées en mauvais français, ont été placardées sur les murs de la ville ; elles donnaient rendez-vous aux ouvriers à huit heures du soir sur la Grand-place de Roubaix et se terminaient par ces mots : « Mort aux exploités, mort au commissaire de police ! »

De nombreuses désertions ayant été remarquées dans les ateliers, l'autorité a dû prendre des mesures d'ordre. Dix brigades de gendarmerie sont arrivées à cinq heures du soir à Roubaix ; en outre, deux compagnies de chasseurs sont parties de Lille à six heures. Dans la soirée, une pluie battante est tombée et a dispersé les groupes.

Le citoyen Carotte, gérant de l'organe socialiste le Forçat, aurait, dit le Journal de Roubaix, pris la fuite et serait en Belgique.

Le Forçat paraît sous un nouveau titre, la Revanche du Forçat, organe de la fédération socialiste révolutionnaire de la région du Nord. Il annonce en tête de ses colonnes que ladite fédération a décidé que diverses éditions spéciales seraient créées : pour Saint-Pierre-les-Calais, avec le titre le Travailleur ; pour Armentières, avec le titre l'Esclave ; pour Amiens, avec le titre le Citoyen d'Amiens.

La Revanche du Forçat raconte à sa manière « les arrestations arbitraires de Roubaix le 14 juillet. » Selon ce journal, c'est la police qui, en confisquant le clairon d'un bataillon scolaire, a causé les protestations d'un certain nombre de citoyens rendus déjà mécontents par le bruit que la troupe était à Roubaix et par un contre-ordre donné pour l'heure de départ d'un ballon. La Revanche du Forçat ajoute qu'aucune manifestation n'avait été préparée à l'avance et que, si des affiches ont été apposées, elles n'émanaient pas des socialistes.

### LE CANAL DE SUEZ

Suivant une dépêche adressée vendredi de Paris au Daily Telegraph, sir Rivers-Wilson aurait été chargé par le gouvernement anglais de proposer à M. de Lesseps les conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Le nombre des directeurs anglais de la Compagnie de Suez sera porté à cinq ;
- 2<sup>o</sup> Le nombre des directeurs anglais qui doivent toujours être membres de la commission des finances sera porté de deux à trois ;
- 3<sup>o</sup> Un bureau de la Compagnie sera créé à Londres.

Dans l'unique pièce qui composait le rez-de-chaussée de la ferme, le village entier était réuni.

Dix à douze gars, autant de filles, deux ménagères et maître Vincent Gueffès, lequel n'appartenait à aucun sexe : ce n'était pas un homme, en effet, puisqu'il ne savait ni labourer, ni pêcher, ni se battre ; ce n'était pas une femme, puisqu'il s'appelait maître Vincent Gueffès, et qu'il mendiait à Dol ou à Avranches dans un vieux feutre d'échevin.

L'assemblée était présidée par Simon Le Priol et sa métayère Fanchon la Fileuse, bonne grosse Doloise, rouge, forte, franche, buvant son coup de cidre comme une luronne qu'elle était, et ne disant jamais non quand un pauvre quêmandait à sa porte.

Fanchon la Fileuse était, ma foi, la fille d'un valet de notre sieur le pro-secrétaire de l'évêché, ce qui lui donnait un peu d'orgueil.

Simon le Priol, lui, avait une honnête figure un peu sèche sous une forêt de cheveux gris. C'était un grand bonhomme ayant la conscience de sa valeur, et sachant garder son quant à soi parmi les petites gens du village.

Il tenait sa ferme à fiel, non à bail, et comme Hue de Maurever était bien la perle des maîtres, Simon le Priol avait de quoi dans quelque coin. Il passait pour riche. Quant un homme est riche, on l'accuse d'être avare ; Simon subissait le sort commun.

Cela n'empêchait pas sa fille Simonnette de rire et de chanter comme une bienheureuse, et d'aller, plus rouge qu'une cerise, toujours courant, toujours sautant, babillant ici, là, mordant une pomme, grimant au ta-

Le correspondant parisien du Daily Telegraph croit que toutes ces conditions seront acceptées, si même elles ne le sont pas déjà.

De son côté, le Standard assure que sir Rivers-Wilson a été chargé de proposer à M. de Lesseps qu'aussitôt que le dividende de la Compagnie de Suez aura atteint 21 0/0, le surplus devienne le bénéfice, par portions égales, des actionnaires et des armateurs qui se servent du canal.

### LE CHOLÉRA EN ÉGYPTÉ

Il y a eu, en douze heures, 10 décès cholériques à Zifta, 18 à Chobar, et 51 à Chirbin-Elkon.

Le fléau continue à dévorer à Damiette à Mansourah et à Samanoud.

Les cordons existants sont définitivement supprimés. Un nouveau cordon est établi entre Teirich et Rosette, pour essayer de préserver la province de Bahereh.

La mortalité devient énorme au Caire. Le prince Ibrahim, jeune prince fils du khédive, a donné l'ordre, par dépêche, d'installer à ses frais une vaste ambulance dans le local de la papeterie de Boulak, faubourg du Caire.

Les quartiers d'Esbekieh et d'Abdine sont atteints par le fléau, qui avait fait de nombreuses victimes dans la matinée d'hier.

### AFFAIRES DU TONKIN

L'équipage du steamer chinois Poochi, arrivé à Hong-Kong, venant de Hué, a rapporté que cette ville est dans un état d'excitation considérable à cause des difficultés avec la France.

Il paraît que les Annamites s'attendent à voir les troupes françaises venir attaquer leur capitale, et dans cette prévision, ils ont fait de grands préparatifs.

Des chaînes ont été tendues en travers de la rivière pour arrêter les navires hostiles, et les ports ont été préparés pour ouvrir le feu sur les envahisseurs.

La ville est pleine de soldats ; cependant les forts et les canons qu'ils contiennent ne seraient pas d'un grand usage.

Ils sont pitoyablement construits et il n'est pas douteux que le tir des vieux canons serait plus dangereux pour les troupes contenues dans les forts que pour les vaisseaux ou les troupes contre lesquels on pourrait les diriger.

Les soldats sont armés misérablement avec des armes comme on en employait il y a quelques centaines d'années. Ils ont, notamment, des sabres montés en bois et des lances à pointe de bois, comme on en voit dans les musées.

Bien qu'on dise que les Pavillons-Noirs étaient armés de fusils rayés, de modèle perfectionné, il ressort du rapport officiel sur les événements du Tonkin que l'examen des balles extraites par les médecins qui ont soigné les blessés d'Hanoi semblerait prouver que la plupart des Pavillons-Noirs étaient armés de fusils médiocres à âme lisse.

Les balles extraites étaient de forme circulaire et coulées avec une grande inexpérience.

### SÉNÉGAL

D'après la Gironde, l'état de la colonne Borghis-Desbordes, actuellement en quarantaine au lazaret de Pailhac, est satisfaisant. Cette troupe n'a jamais été décimée par une épidémie typhoïde, comme on l'avait annoncé. Deux hommes ont été atteints du typhus, mais de cette variété qu'on appelle le typhus des armées. Cette maladie est une conséquence des fatigues et des privations inséparables d'une campagne aussi dure que celle que la colonne a faite ; elle disparaît dès que les privations cessent et que les hommes ne sont plus astreints aux fatigues de la marche.

On prévoit qu'à la sortie du lazaret, sur les 360 hommes dont se compose la colonne, 27

lus, passant par-dessus les haies, se signant au-devant des croix, et rêvant parfois, quand son grand œil noir plongeait à l'horizon.

Du reste, Simonnette ne rêvait pas souvent.

Elle avait autre chose à faire.

Elle avait deux belles vaches à soigner, une rousse et une noire ; cornes évasées, mufles courts, regards fixés, gaies, toutes deux bonnes laitières : des vaches qu'on aurait payées trois anges d'or la pièce au marché de Pontorson !

Des vaches comme il en fallait pour fournir la crème exquise du déjeuner de mademoiselle Reine.

Car Reine de Maurever habitait presque toujours le manoir de Saint-Jean.

Pas maintenant, hélas ! Maintenant Reine était Dieu savait où, depuis que son vieux père menait la vie d'un proserit.

Pauvre demoiselle ! si douce, si charitable, si aimée !

Quand Simonnette allait par les chemins, les bras passés autour du cou de la Rousse ou de la Noire, elle pensait bien souvent à mademoiselle Reine.

Elles étaient du même âge, la fille du gentilhomme et la fille du paysan. Elles avaient joué ensemble, elles étaient devenues belles.

Reine avait la noble beauté de sa race. Plus tard, nous le verrons, bien plus belle encore sous son voile de deuil.

Simonnette... franchement, vous n'avez jamais purentre de plus mignonne créature ! Un sourire contagieux, un sourire irrésistible. A la voir les fronts se déridaient.

Simonnette ! Simonnette ! rien que ce nom-là, c'était de la gaieté pour ceux qui l'avaient vue. (A suivre).

## FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

LA

# FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FÉVAL

Dans ce pays plat et gras, le pittoresque fait défaut ; alors comme aujourd'hui, c'était du blé dru et bien venu sous des pommiers difformes et sur de la marne labourée.

Terre grisâtre comme du savon de ménage ou noire comme du brai en fusion ; moulins à vent qui ne tournent guère ; masures enruyées derrière leur haie jaune et portant leur toiture de roz près du sol, comme un gars innocent et frileux qui rabat jusqu'au menton son gros bonnet de laine.

Bon pain, cidre gluant, sang de Bretagne mêlé à sang de Normandie, querelles à l'écrivoire : deux hommes de loi pour un médecin, un médecin pour un quart de malade, quatre malades pour un homme en santé.

Tournez la tête, faites trois cents pas, vous quittez la boue, vous trouvez le sable, la grève, le vent vif, les pêcheurs découplés comme des héros : la vraie Bretagne.

On est enfoui sous ces odieux pommiers. Mais ils sont si bas ! Pour voir l'horizon immense, il suffit de se hausser sur un trou de taupé.

Dol ! heureux pays des gros marrons et

devront entrer à l'hôpital, parmi lesquels 12 ont reçu des coups de feu ou ont été blessés au pied par la marche.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi, 21 Juillet (suite)

A la suite d'un discours de M. Lockroy, le scrutin est ouvert à la tribune sur l'urgence, qui est déclarée par 250 voix contre 122.

La séance est levée à 6 heures 50.

## ÉTRANGER

### Allemagne.

On écrit de Berlin : « Nous avons déjà dit que l'on continuait les essais concernant les nouveaux fusils à répétition. On obtient avec cette arme un plus grand nombre de coups par minute, mais le fusil est plus lourd et augmente par conséquent la charge du soldat, et, de plus, l'adoption du nouveau fusil occasionnerait des frais énormes. »

« En France aussi on a déjà reculé devant cette dépense et l'on a essayé de se borner à l'adoption d'un mécanisme à répétition. Cet expédient est connu ici depuis longtemps, mais les essais qu'on a fait, dans ce sens ont été si peu satisfaisants qu'on a depuis plusieurs années résolu de renoncer à ce procédé. »

### Etats-Unis.

Les employés du télégraphe ont suspendu leur travail dans les villes de New-York, Chicago, Washington, Baltimore, Cincinnati, Philadelphie, Boston, etc.

Cette grève, presque générale, des employés du télégraphe, est de nature à causer une grave perturbation, le télégraphe, aux Etats-Unis, n'étant pas, comme dans la plupart des Etats européens, la propriété de l'Etat, mais se trouvant entre les mains de compagnies particulières.

La plus importante parmi celles-ci, la Western-Union, espère cependant pouvoir continuer partiellement son service à l'aide d'opérateurs étrangers, et l'on croit généralement que les grévistes finiront par céder.

### Pérou.

Une lettre du colonel Grostiango, date du 10 juillet, des hauteurs Huanchuco, annonce la défaite des forces réunies du général Cacerès et de plusieurs autres chefs péruviens après deux jours de combat.

Le général Cacerès aurait perdu mille hommes ; aucun des chefs péruviens n'aurait été blessé.

Le général Cacerès est en fuite. Les péruviens ont abandonné leur artillerie.

## CHRONIQUE RÉGIONALE

**Renouvellement des Conseils généraux** — Le Journal officiel publie le décret de convocation suivant :

Le président de la République française. Sur la proposition du ministre de l'intérieur :

Vu le titre 3 de la loi du 22 juin 1833, les articles 14 et 17 du décret du 3 juillet 1848, l'article 4 de la loi du 7 juillet 1852, la loi du 10 août 1871 et l'article 3 de la loi du 30 juillet 1874.

Décète : Art. — Les élections pour le renouvellement de la 2<sup>e</sup> série sortante des conseils d'arrondissement auront lieu dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 12 août 1883.

Les électeurs des cantons dans lesquels il y aurait lieu de procéder au remplacement de conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante, sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs municipaux close le 31 mars 1883.

Les maires des communes ou conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à 7 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

Art. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 19 août.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à Paris, 20 juillet 1881.

JULES GRÉVY

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

**Nos Sénateurs** — Dans le scrutin sur le projet de résolution présenté par M. Buffet

(projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur la réforme de l'organisation judiciaire), MM. Arbel et Chavassieu ont voté contre et M. Cherpin s'est abstenu.

Ce projet de résolution était ainsi conçu : Avant de délibérer sur le projet de loi relatif à la réforme de l'organisation judiciaire, le Sénat décide que les barreaux des cours d'appel seront consultés sur les modifications apportées par ce projet à l'organisation actuelle.

Le Sénat a repoussé par 152 voix contre 103.

**Nos députés.** — Nous avons annoncé que M. Brossard venait d'être nommé officier d'académie.

Voici l'explication du fait donnée par un journal ami :

« Des recherches scientifiques notamment sur les fossiles de certains terrains, sur la législation des Mines avant 1789, et de nombreux services rendus à la cause de l'instruction lui créaient des titres sérieux à cette distinction honorifique. »

**Le chômage du samedi soir.** Nous trouvons dans le *Petit Lyonnais* de ce matin la réclamation suivante des tisseurs roannais sur cette question.

« La chambre syndicale de l'union des tisseurs roannais, après avoir fait une demande aux patrons des tissages, pour avoir le chômage du samedi soir, en raison des nombreux besoins d'approvisionnement et de propriété que nécessite le ménage, ces différents travaux paralysant l'action du repos du septième jour, reconnu indispensable à tout travailleur : ces travaux concernant plus particulièrement la mère de famille, l'oblige à travailler une partie du jour si ce n'est bien souvent toute la journée, et cependant ces mères de famille auraient besoin comme tout être humain d'un jour de repos sur sept. »

« Aussi quel n'a pas été l'étonnement de la Chambre syndicale, de recevoir de ces messieurs un refus formel, refus d'autant moins motivé, que les ouvriers ne demandaient pas de changement de tarif, mais simplement le chômage du samedi soir. »

« Des ouvriers ont cherché à connaître les causes de ce refus aussi honteux pour le détenteur de l'instrument du travail, que dégradant et avilissant pour les ouvriers qui sont obligés de s'y soumettre. »

« Après avoir étudié cette question et de l'avoir même de quelques patrons, il en résulte que les ouvriers faisant cinq heures de moins par semaine, feraient perdre à chaque industriel 17,000 fr. en moyenne par an. Les dix-sept usines se composant de 4458 métiers comprenant 2229 tisseurs actifs et autant d'autres ouvriers et ouvrières dans les différentes spécialités de travaux comprenant la préparation des cotons à tisser et ensuite l'épluchage et paquetage qui augmentent le nombre d'ouvriers jusqu'à concurrence du nombre de métiers à tisser. »

« Le nombre des ouvriers étant de 4458 et chaque ouvrier perdant 5 heures par semaine donne un total de 150 h. par année, ce qui forait 1,500,000 heures non employées. Avec cela l'on établit que pour une heure de travail, l'on prélève 0,23 c. 1/2 par ouvrier, chaque ouvrier travaillant 3,300 h. par année, cela fait comme produit 774 fr. 35 de travail non payé, ce qui donne 3,452,030 fr. que les 17 usiniers prélèvent par année ; la moyenne de chacun serait donc de 203,060 fr. 38 c. »

« Si c'est en réalité pour ne pas entamer ce modeste chiffre que les industriels cotonniers refusent le chômage du samedi soir aux ouvriers qui les enrichissent, il est bon de noter qu'en leur accordant 5 h. de travail de moins par semaine, cela nécessiterait l'emploi de 351 ouvriers de plus qui diminueraient l'armée de réserve qui va toujours croissant. Ils se montreraient plus dignes d'être les disciples de la doctrine qu'ils ont arborée pour l'étouffer ensuite et qu'ils nomment le républicanisme. »

« Pour la chambre syndicale et par ordre : V. CRÉPIN. »

« Rue Mulsant, à Roanne. » Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour apprécier l'exactitude des chiffres produits par la chambre syndicale des tisseurs ; mais nos colonnes sont ouvertes à la réponse du syndicat des fabricants, s'ils jugent à propos d'en faire une.

**Echo du 14 juillet.** — Un renseignement, tardif peut-être, mais que nous insérons quand même pour prouver à M. le maire de Roanne que le tir des pétards n'est pas sans quelques menus inconvénients.

Samedi soir, aux Promenades, un employé de l'administration des Télégraphes a été atteint au visage par un pétard allumé qui lui a brûlé toute une joue.

Il a dû rester 48 heures chez lui, à se soigner, et aujourd'hui encore le côté droit de sa figure porte les traces de l'accident.

Un peu plus haut, il pouvait perdre un œil. Qui l'aurait payé ?

**Fête des employés épieters et droguistes.** — Le bal de la corporation a été des plus animés et des plus brillants ; il s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Nous en reparlerons demain, en même temps que du banquet qui a lieu aujourd'hui.

Mais, dès à présent, adressons nos félicitations aux organisateurs ; ils ont fait les choses grandement et avec un goût parfait.

**St-symphorien-de-Lay.** — La pharmacie de Lay. — M. le procureur de la République a, paraît-il, interjeté appel du jugement par lequel le tribunal de Roanne a acquitté les religieux de Lay, poursuivis pour exercice illégal de la pharmacie.

On sait que la pharmacie en question est, depuis longtemps, sous la direction d'un pharmacien diplômé, qui en est régulièrement titulaire ; mais il est parfois aidé par les sœurs dans ses préparations et le ministère public croit voir une violation de la loi dans ce fait qui nous semble, à nous, être d'ordre tout à fait privé ; Nous ne connaissons pas en effet, de texte de loi, ni même d'ordonnance royale, qui empêche une religieuse de travailler dans une pharmacie.

**Belmont.** — *Trait de courage* — Sous ce titre, l'Union Républicaine fait le récit suivant :

Mardi dernier un chien enragé parcourait la commune d'Ecoche on mordant sur passage les animaux de son espèce et plusieurs bêtes à cornes.

« Arrivé au Cadolon, il se jeta à la figure d'un enfant que sa mère tenait dans ses bras et le mordit cruellement. »

« A ce moment le facteur des postes passant par la ferme d'une forte canne à pointe d'acier. Il se jeta résolument sur l'animal furieux qui fit mine de se précipiter sur lui. Mais le courageux facteur lui plongea sa pique dans la gueule et l'en perça à plusieurs reprises. »

« Quand les voisins arrivèrent armés de fusils, le chien enragé était mort. »

« L'enfant a été soigné à Chauvaillies assez à temps, espérons-le, pour prévenir les suites de l'accident. »

« Un vétérinaire a été mandé pour les animaux. »

« Nous aimons à croire que la belle conduite de l'intrépide facteur ne passera pas inaperçue et que l'administration des postes saura le récompenser comme il convient de son dévouement en cette circonstance, d'autant que ce jeune homme est un excellent sujet. »

**Les débits de boissons.** — Chaque année, l'administration des contributions indirectes dresse l'état des débits de boissons. Cette année, il présente un total de 381.863 débits. La ville de Paris en possède, à elle seule, 25,000. Quant aux autres départements voici ceux qui en possèdent le plus : Nord, 30,775 ; Pas-de-Calais, 15,219 ; Seine-Inférieure, 11,338 ; Aisne, 8,044 ; Rhône, 8,592 ; Ile-et-Vilaine, 7,598 ; Seine-et-Oise, 7,405.

Les départements qui en ont le moins sont les suivants : Territoire de Belfort, 760 ; Basses-Alpes, 970 ; Hautes-Alpes, 1,087. D'une année à l'autre, le nombre des débits a augmenté de 10,960.

**SAONE-ET-LOIRE.** — *Les gogos.* — Sous ce titre, un journal de Lyon publie la correspondance suivante de Marcigny :

« La leçon du krack me les a pas guéris de leur naïve confiance. Ainsi, en ce moment, nous écrivons, les campagnes sont inondées des prospectus d'une agence financière qui promet dix-huit cents francs d'intérêt par an pour mille francs. Et il se trouve des gogos pour placer leur argent à ces conditions fantastiques ! C'est un second krack en perspective. »

**RHÔNE.** — *L'assassinat d'un gendarme.* — L'instruction du crime d'Amplepuis, commis sur la personne du gendarme Menvielle, vient de se terminer.

Le parquet de Villefranche a donné lecture au nommé Collonge, de l'ordonnance qui le renvoie devant la chambre des mises en accusations de la cour d'appel de Lyon.

*Le crime de Tarare.* — La femme Delaye, prévenue d'assassinat sur la personne de sa fille, a été extraite de la maison d'arrêt de Villefranche et transférée à Lyon.

Cette affaire passera à la prochaine session des assises de Lyon.

*Vol à Bourg-de-Thury.* — Un vol d'une somme de 155 fr. et de plusieurs effets d'habillement d'une certaine valeur, vient d'être commis, au détriment du sieur Alexis Jolly, manœuvre.

Cette somme était placée dans sa malle, laquelle a été fracturée.

On a des doutes sur un de ses camarades, qui a quitté précipitamment la localité sans motif plausible.

**ISÈRE.** — *Arrestation d'un percepteur.* — M. Gustave-Michel Klein, percepteur de la réunion de Grésy-sur-Isère, se trouve depuis quarante-huit heures à la maison d'arrêt d'Albertville.

Deux inspecteurs des finances ont constaté un déficit de soixante et un mille francs dans la caisse de ce fonctionnaire.

On pense que M. Klein jouait à la Bourse. Cette découverte cause nécessairement un grand émoi dans le pays.

## DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

Le choléra diminue à Damiette, mais il faut tenir compte de ce qu'une grande partie de la population a déserté la ville.

**Explosion d'une poudrière**

Vendredi matin, à neuf heures, une explosion a eu lieu à la poudrière de St-Pétersbourg. On compte neuf morts et deux blessés grièvement.

L'atelier de sertissage a été complètement détruit.

## La santé du Comte de Chambord

Paris, le 22 juillet, 10 heures 18 matin.

M. de Dreux-Brézé a reçu la dépêche suivante : « 21 juillet, 7 heures 40 du soir. »

« Quoiqu'aucune aggravation ne se soit produite depuis hier matin, la faiblesse a cependant un peu augmenté. »

« de Blacas »

Une dépêche de l'Agence Havas ajoute que l'alimentation est presque nulle.

## COUPS DE CISEAUX

Le jeune B... est d'une maigreur désespérante. Malgré la chaleur, son visage aux pommettes saillantes est pâle comme un clair de lune.

Hier, il hèle un fiacre ; au moment où il s'apprête à y monter, le cocher lui dit très-poliment :

— A quel hôpital ?

On parle, disait lord Beaconsfield, de l'entêtement des femmes. Tenez... ma femme... par exemple... j'ai eu toutes les peines du monde à la faire entrer dans la trentaine, et maintenant qu'elle y est elle ne veut plus en sortir !

## VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

## PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6,

ALBERTIN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

## VARIÉTÉ.

### UN VOL DE CENT MILLIONS

Rassurez-vous lecteurs ! Ces choses-là ne se passent pas en France ! L'Amérique seule peut vous offrir le spectacle de ces scandaleuses et étonnantes filouteries. Dans un pays où tout est gigantesque, les fraudes sont en proportion, comme le prouve un procès qui vient de se terminer par un acquittement devant le jury de Washington. Lisez et admirez, vous qui vantez la grande République.

Sous l'administration du président Hayes, qui a duré du 4 mars 1877 au 3 mars 1881, un grand nombre de routes postales nouvelles furent créées et donnèrent lieu à quantité de contrats et d'adjudications. Un rapport d'un inspecteur, nommé Tyner, révéla des fraudes si monstrueuses dans ces contrats, que le directeur des postes, d'accord, prétend-on, avec le président, jugea prudent de le supprimer, en raison de la position des personnages compromis dans l'affaire. Le sous-directeur des postes, Brady, qui était le plus compromis, fut même maintenu dans ses fonctions. La presse dénonça énergiquement les fraudes, et il eut un tel scandale qu'un des premiers soins du nouveau président, M. Garfield, fut d'ordonner une enquête rigoureuse. Puis, son successeur, M. Arthur, ordonna que des poursuites fussent exercées contre tous ceux qui avaient porté au Trésor fédéral un préjudice évalué à 15 ou 20 millions de dollars.

En conséquence, le sous-directeur des postes Brady, l'ex-sénateur des Etats-Unis Dorsey, son frère, et plusieurs autres personnes furent traduits devant la cour criminelle du district de Colombie, sous l'accusation de conspiration pour frauder le Trésor, suivie d'actes flagrants de concussion et de détournements.

Après de très longs débats, qui durèrent plusieurs mois, le jury rendit, le 11 septembre 1882, un verdict d'acquiescement à l'égard d'un des accusés, de culpabilité à l'égard des deux autres, ayant joué dans l'affaire un rôle subalterne, et de désaccord à l'égard des principaux accusés, Brady, les deux Dorsey et Valle.

Ce verdict souleva une indignation générale, car quelques jours avant, au début de l'audience, le juge-président Wylie avait dénoncé en termes indignés des tentatives faites pour corrompre les jurés. Deux d'entre eux s'étaient plaints de ces tentatives et le désaccord du jury en ce qui concernait Brady et Dorsey fut attribué à l'achat de plusieurs jurés.

Le jugement fut recommencé devant un autre jury avec supplément de preuves et de témoins ; le gouvernement fédéral engagea pour soutenir l'accusation plusieurs avocats à raison de 100 dollars par jour ; trois recevant chacun de 30,000 à 50,000 dollars (150,000 à 250,000 francs). Le procès a duré six mois, et il s'est terminé le 14 juin. La veille, au moment où le jury avait été ramené à l'audience pour recevoir des instructions sur un point de droit, un des jurés tomba en proie à une attaque. Les médecins appelés déclarèrent que cette attaque était due à la privation de whiskey dont le juré avait l'habitude de faire un usage immodéré, et pour éviter le *delirium tremens*, on fut obligé de lui donner un verre de sa liqueur habituelle. Sur la proposition des médecins, le président donna l'ordre de lui verser par jour deux coups de whiskey tant que durerait la déli-

beration. On a donc abreuvé ce juré d'alcool afin de lui permettre de siéger jusqu'au bout. On aurait-on trouvé douze autres jurés qui con-

sentissent à rester enfermés six mois durant pour juger à nouveau les accusés ?

Parmi ces jurés, il y avait cinq nègres et sept blancs, presque tous de la basse classe. Ces malheureux ont été séparés pendant six mois de leurs familles, éloignés de leurs affaires. Ils ont acquitté les accusés et l'on se demande si c'est parce qu'ils ont été achetés ou pour se venger de la justice qui les avait claquemurés.

Les journaux américains s'accordent à dire que l'administration de la justice fédérale est devenue une farce dans le district de Colombie. Un des incidents les plus curieux a été la soirée donnée en leur honneur chez l'un des avocats, M. Ingersoll, homme politique, grand ami de Dorsey. L'un des jurés y a paru et Mme Dorsey et une autre dame, le prenant chacune par un bras, l'ont promené en triomphe dans les salons, le présentant comme l'un des douze honnêtes gens du jury. L'ex-sénateur Dorsey, qui avait été l'âme de l'affaire à l'époque où il siégeait encore au Sénat, va sans doute reprendre un rôle politique actif, car son acquittement le met à l'abri de nouvelles poursuites. Il n'en est pas de même de Brady qui doit être jugé sur d'autres chefs d'accusation, dans lequel est impliqué l'ex-sénateur Kellogg, de la Louisiane. On se demande seulement si le gouvernement, découragé par deux échecs consécutifs, ne se décidera pas à abandonner toutes les accusations, bien que les faits de fraude au préjudice du Trésor soient certains.

Quel beau pays !!!

## FAITS DIVERS

**Encore les courses de taureaux.** — La corrida de toros de Béziers, de dimanche, a provoqué encore des incidents tumultueux, très menaçants pour l'avenir, si l'autorité administrative ne parvient pas à calmer les esprits, très surexcités.

Tout en convenant que le directeur des arènes, M. Limoges, a beaucoup abusé de la longanimité des Biterrois, et il ne doit s'en prendre qu'à lui s'il a risqué déjà de tuer la poule aux œufs d'or, il ne serait pas raisonnable de le rendre toujours et quand même responsable des désordres.

Dimanche dernier, par exemple, parmi les taureaux livrés au quadrille Frasuelo se trouvait une bête du nom bien trouvé de *Kiens-y-vois*, dont la sauvagerie a rendu très prudents le célèbre matador et ses compagnons, qui n'ont pas osé l'approcher d'assez près pour le bandariller et faire le simulacre de la mort.

Nécessairement on a sifflé Frasuelo et son quadrille, mais en même temps on acclamait M. Limoges à son tour et à cri en brisant les banquettes.

Il en faut finir une fois pour toutes avec ces désordres. Que l'administration fasse fermer les arènes ou qu'elle prenne les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité des spectateurs.

**La mort de Tom-Pouce.** — Une dépêche de New-York annonce la mort du « général » Tom-Pouce, le plus petit des nains, qu'il ait été donné de voir aux deux dernières générations de curieux.

On se souvient qu'il y a quelques mois

Tom-Pouce faillit périr à Brooklyn dans l'incendie d'un hôtel où il était descendu avec sa femme.

On a maintes fois, depuis vingt ou trente ans annoncé sa mort. Mais, cette fois, la nouvelle paraît être authentique.

**Une femme travestie en homme.** — Il s'est passé jeudi, à la Bourse, un curieux incident, au moment de la fermeture.

Un boucher du boulevard de Clichy, M. Bouny, avait signalé aux agents un individu comme lui ayant escroqué 500 francs qu'il lui avait confiés pour acheter des valeurs.

On conduisit l'inculpé au commissariat de police de M. Rolly de Balnégre. Quelle ne fut pas la stupeur de ce magistrat, lorsque cet individu déclara qu'il était une femme habillée en homme.

Emilie Cauvin c'est le nom de cette femme, est âgée de soixante ans. Elle s'était affublée de vêtements masculins pour pouvoir circuler en toute liberté à la Bourse où elle se rendait tous les jours. Elle mettait un art si ingénieux à s'accrocher que les plus retors se seraient difficilement aperçus du travestissement. Certainement elle continuerait encore ses exploits à l'heure présente, si M. Bouny, qui lui avait confié des fonds et qui, ainsi que bien d'autres personnes, en attendait vainement le placement, ne l'avait signalée à l'attention de la police.

Cette rusée coquine, qui est née à Deyne, a été conduite au Dépôt.

**L'affaire de Courbevoie.** — Le sieur Lefebvre, voyageur de commerce de la maison de parfumerie Lemihot et Cie, demeurant à Courbevoie, recevait dernièrement une lettre anonyme contenant ces mots : « L'enfant que votre femme mettra au monde n'est pas le vôtre. »

Depuis lors, le malheureux déserta la maison : les voisins ont raconté qu'ils l'avaient vu revenir à plusieurs reprises, mais qu'il avait l'air tellement égaré que personne n'ait osé l'aborder.

Avant-hier, le sieur Lefebvre revint chez lui (la maison qu'il habite est à quelques mètres de la caserne, rue du Château) ; ayant trouvé la porte entrebâillée, il entra, et pénétrant dans la salle à manger, se trouva en présence de sa femme.

Alors, sans rien dire, il déchargea sur elle trois coups de revolver. Deux balles se logèrent dans la glace placée au-dessus d'un poêle et la troisième pénétra dans le mur, à quelques centimètres de la dame Lefebvre. La malheureuse femme, quoique sans blessure, tomba inanimée, et son mari, croyant l'avoir tuée, se jeta dans l'escalier et disparut.

Dans sa fuite, il avait laissé un paletot dans lequel on trouva différents papiers, entre autres une lettre adressée à sa femme et le billet anonyme dont nous avons parlé.

Malgré son état de grossesse avancé, la dame Lefebvre ne court aucun danger. Quant à son mari, il annonçait dans la lettre qu'il écrivait à sa femme l'intention de se tuer et tout porte à croire qu'il aura donné suite à son projet.

Autre détail : un carnet-éphéméride trouvé également dans le pardessus et sur lequel le sieur Lefebvre consignait jour par jour ses impressions, contenait presque à chaque page cette mention : « Je la tuerai, oui, je la tuerai... cette femme que pourtant j'aime encore. »

**Arrestation d'une voleuse.** — La marquise de M... qui habite l'hiver un appartement à Paris, dans le quartier Montmartre, et l'été un château dans la Nièvre, prévenait à la fin du mois de mars dernier, M. Tomasi, commissaire de police, qu'elle venait d'être victime d'un vol important. Ses bracelets, son collier, ses bagues et ses boucles d'oreilles avaient disparu. M. Tomasi fouilla la maison de fond en comble sans pouvoir découvrir les bijoux. Il voulut interroger l'institutrice des enfants de la marquise, mais celle-ci se récria, déclarant que cette personne était au-dessus de tout soupçon, qu'elle soutenait sa mère infirme, etc.

L'été vint et la marquise de M... partit pour la Nièvre. Elle emportait une somme de vingt mille francs au fond d'un écriin. Il y a quelques jours, cette somme disparut. La marquise écrivit à M. Tomasi, qui lui donna le conseil d'envoyer sous un prétexte quelconque l'institutrice à Paris. Il attendit celle-ci dans l'appartement de ses maîtres et, à son arrivée, l'informa qu'il avait découvert à la poste la trace d'un mandat de 3,200 francs envoyé par elle à sa mère.

Le commissaire s'étonnant qu'elle pût disposer d'une aussi forte somme, puisque ses appointements ne s'élevaient qu'à dix-huit cents francs, elle raconta qu'elle avait cédé aux sollicitations d'un riche négociant du Havre rencontré en chemin de fer. Pour venir en aide à sa mère, que n'eût-elle pas fait ? Pendant qu'elle pleurait, M. Tomasi remarqua que le parement de sa manche gauche était plus volumineux que celui de sa manche droite. Il saisit l'institutrice par le poignet et ne tarda pas à découvrir le secret de cette particularité. Les 20,000 francs de la marquise se trouvaient dans le parement, entre l'étoffe et la doublure.

L'institutrice s'est évanouie. Des qu'elle reprit ses sens, des agents la conduisirent au commissariat, d'où elle a été transférée au Dépôt.

## HALLE DE ROANNE

Cours du 6 juillet 1883.

Froment 1 <sup>re</sup> qualité, double-décaltre	3 75
Froment, 2 <sup>e</sup> qualité	3 50
Froment, 3 <sup>e</sup> qualité	3 40
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité	2 30
Seigle, 2 <sup>e</sup> qualité	2 20
Seigle, 3 <sup>e</sup> qualité	2 10
Orge	2 75
Avoine	1 90
Haricots	5 00
Farine, 1 <sup>re</sup> qualité, 125 kilogr.	45 00
Farine, 2 <sup>e</sup> qualité	42 00
Farine, 3 <sup>e</sup> qualité, haritelles	39 00
Pain de luxe, le kilogr.	0 45
» de couronne	0 35
» de ménage	0 32
Beurre, les 500 gr.	1 15
Œufs, la douz.	0 70
Foin, les 100 kil.	7 50
Paille	3 50

**HERNIÉS** sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandages. Par le Dr GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, qual. de la Charité, 1.

LIBRAIRIE BRON

NOUVEAUTÉS

**LEÇONS D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS**  
Par un ancien élève de l'Université de Vienne.  
**LEÇONS DE PIANO**  
Méthode du Conservatoire de Vienne  
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Demandez chez tous les libraires

**PIERRE RAMBAUD**

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

EN VENTE A LA

**LIBRAIRIE DÉCHAUME**  
TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

**LIBRAIRIE RAYNAL**

10, rue du Collège, 10.

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

**CRÉDIT LYONNAIS**

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON  
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5 %	aux Bons à échéances, à 2 ans
4 %	id id id à 18 mois
3 %	id id id à 1 an
2 1/2 %	id id id à 6 mois
2 %	id id id à 3 mois
2 %	id id id à vue

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.  
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

# IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres, de finnières. — Prospectus. — Circulaires etc. Grandes affiches. — Brochures.

**Spécialité de bandes-adresses imprimées**

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX.

**A LOUER DE SUITE APPARTEMENT**

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3<sup>e</sup> étage

Maison VABON, rue de Cadore, n° 1.  
Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Etude de M<sup>e</sup> BELLE, notaire.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**

EN BLOC OU PAR LOTS

**LE CLOS BARGE**

à la Livatte

Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large.

Superficie à vendre 26000 mètres carrés.

Facilité de paiement. Jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> BELLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Léspinasse (Loire).

**A VENDRE A L'AMIABLE**

EN GROS OU EN DÉTAIL

une

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située tout près du bourg de St-Germain-Léspinasse.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré.

15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Léspinasse et St-Romain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Léspinasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Léspinasse.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

**LIMONADE GAZEUSE**

DE

**S<sup>T</sup>-ALBAN**

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

**M<sup>me</sup> FRANCIA**

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle est de retour, depuis quelques jours.

On trouvera toujours chez elle la pommade AMERICAINE contre la chute des cheveux et les maladies de la peau de tous genres.

**MONTAIGUT-CHARDONNET**

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

**CARROSSIERIE**

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

**L. CHOUDARD**

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.